



Conception et mise en œuvre des systèmes de ventilation

Concilier santé, confort, qualité, coût et performance (en neuf et rénovation)

Durée : 2 jours soit 14h

Thématique(s) : Ventilation

Date : 27 et 28 juin 2022

Lieu : Strasbourg (Grand Est)

Programme de formation

Qualité de l'air intérieur - QAI

- Les enjeux de la QAI

- De quoi parle-t-on ?
- Les différents types de polluants
- Les impacts sur la santé

- Le point sur la réglementation & les FDES
- Assurer la QAI à toutes les étapes

- Conception, construction, exploitation

- L'impact des matériaux et produits de construction
- Comment mesurer la QAI
- Les bons gestes et la sensibilisation

Systèmes de ventilation

- Point sur l'état de l'art et les bonnes pratiques
- Le fonctionnement physique des différents systèmes

- Ventilation simple flux
- Ventilation hygroréglable
- Ventilation hybride
- Ventilation double-flux : les différents double-flux et types d'échangeurs de chaleur ; les différents types d'installations double-flux, centralisé et décentralisé

- Le point sur la ventilation naturelle

Mise en œuvre des systèmes de ventilation

- Exercice en sous-groupes sur un bâtiment réhabilité
- Choix des systèmes

- Comparatif des performances technico-économiques des différentes solutions de ventilation
- Les règles de l'art de la conception d'une ventilation double flux

- Exercice en sous-groupes sur un bâtiment neuf
- La maintenance et l'entretien
- Retours d'expériences & études de cas

Objectifs opérationnels de formation

- > **Identifier les enjeux et les risques sanitaires** liés à la qualité de l'air intérieur QAI, à toutes les phases d'un projet de construction ou de réhabilitation
- > **Comprendre la réglementation** liée à la QAI
- > **Savoir identifier les leviers pour obtenir une bonne QAI**
- > Appréhender les solutions pour construire ou rénover des bâtiments économes en énergie et **respectueux de la santé et du bien-être des occupants**
- > **Connaître les différents systèmes de ventilation**, leurs points forts et leurs points faibles
- > Savoir appréhender le **dimensionnement d'un système de ventilation double-flux**

Public pour cette formation

- Maîtres d'œuvre : architectes, ingénieurs BE, paysagistes, entreprises du bâtiment
- Maîtres d'ouvrages : administration, collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux, EPL
- AMO : amo et programmistes, CAUE, ALE
- Artisans, entreprises et associations

Évaluation et validation

- Auto-évaluation des compétences acquises à chaud et à J+90
- Attestation de fin de formation

Durée de la formation

2 jours soit 14h

Prérequis de formation

Une pratique professionnelle dans les domaines de la construction et/ou de l'architecture et/ou de l'aménagement du territoire.

Méthodes pédagogiques de formation

- **Alternance théorie & pratique** : présentation power point, étude de cas concrets, exercices de mise en situation, échanges.
- L'ensemble des **présentations, ressources & annexes** est remis à l'issue de la formation.
- **Taille du groupe** : max. 20 personnes.

Tarifs de la formation

740 € HT soit 888 € TTC

& *tarif préférentiel* : 690 € HT soit 828 € TTC pour une inscription à 2 ou + et pour les ancien.ne.s stagiaires QEB/DDQE.

Prise en charge pour cette formation

Formation prise en charge par les OPCO (FIF-PL, OPCO-EP, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Accessibilité - handicap

Nous sommes sensibles à la nécessaire inclusion des personnes en situations de handicap et sommes prêtes à étudier vos besoins particuliers. Pour les personnes à mobilité réduite, les formations en présence sont organisées dans des locaux adaptés (référentes handicap : nous contacter).

Contact de la formation

Contact Lyon - Dijon - Valence

04 72 20 08 95

amandine.bakri@scop-les2rives.eu

Contact Strasbourg - Paris - Caen

03 67 10 47 81

sophie.charpentier@scop-les2rives.eu

Scop les 2 Rives - 12 rue de Saint-Cyr, 69009 Lyon - www.scop-les2rives.eu

SIRET : 539 062 117 00012

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.
Organisme de formation certifié QUALIOPF (au titre de la catégorie Actions de formation)